

Cette paix que va consacrer le traité de Versailles, en consacrant la gloire de celui auquel nous la devons, eût été encore plus juste et plus durable, si les diplomates qui l'ont faite eussent eu la foi du grand Soldat qui l'a gagnée, et s'ils avaient su donner au Pape la place qui lui revient dans le concert des grandes puissances, c'est-à-dire la première, et l'indépendance qui lui est nécessaire pour le libre exercice de son ministère universel, c'est-à-dire la souveraineté temporelle.

Malgré cette très déplorable omission, que le monde catholique ne cessera de regretter, nous devons des actions de grâces au Dieu des nations, qui a humilié l'Allemagne luthérienne et exalté les trois nations catholiques d'Europe qui ont plus fait pour sa gloire que tout le reste de l'univers chrétien, la France des missionnaires, la Belgique des hommes d'œuvres et la Pologne des martyrs.

ANTONIO HUOT, prêtre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

DEUX NOUVELLES PRÉFACES

La Sacrée Congrégation des Rites vient d'approuver deux nouvelles préfaces, une pour la fête de saint Joseph et l'autre pour les messes des morts, et elle ordonne qu'elles soient insérées dans les prochaines éditions du Missel Romain.

La préface de saint Joseph qui doit se dire aux deux fêtes de ce saint et pendant l'octave de la seconde, débute comme la préface commune. Après... *Pater omnipotens, æterne Deus* : à la place de *Per Christum Dominum nostrum*, on doit dire : *Et te in Festivitate beati Joseph debitis magnificare præconiis, benedicere et prædicare. Qui et vir justus, a te Deiparæ Virgini sponsus est datus : et fidelis servus ac prudens, super Familiam tuam est constitutus : ut Unigenitum tuum, Sancti Spiritus obumbratione conceptum, paterna vice custodiret, Jesum Christum Dominum nostrum. Per quem majestatem...* Le reste comme à la préface commune.

Aux messes votives de saint Joseph on dit : *Et te in veneratione.*

La préface des morts, commence, elle aussi, comme la préface commune jusqu'à : ... *per Christum Dominum nostrum* inclusivement. A la place de *Per quem majestatem...* etc., on doit dire : *In quo nobis spes beatæ resurrectionis effulsit : ut quos*